

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 ajournée au 17 août 2009, du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue au lieu ordinaire des séances au centre administratif, 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur le maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

Était absent :  
André Picard

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**259- 2009**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

**R 260-2009**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL ET POUR LA CASERNE INCENDIE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir les services de Robert Faust pour le déneigement du stationnement municipal ainsi que le déneigement de la caserne incendie pour les trois (3) prochaines années soit 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012, le tout au prix annuel (excluant les taxes) de:

|  | 2009/2010     | 2010/2011     | 2011/2012     |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Caserne incendie :                           | 250 \$        | 260 \$        | 275 \$        |
| Stationnement municipal (7 <sup>e</sup> Rue) | <u>450 \$</u> | <u>465 \$</u> | <u>475 \$</u> |
| Total  | 700 \$        | 725 \$        | 750 \$        |

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec Robert Faust.

**ADOPTÉ**

**R 261-2009**

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR L'ARÉNA, LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL ET LES TROTTOIRS DU PONT**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir les services d'Éric Bélanger pour le déneigement des stationnements de l'aréna et du centre communautaire et culturel ainsi que le déneigement des trottoirs du pont Antonio-Barrette pour les trois (3) prochaines années soit 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012, le tout au prix fixe et annuel (excluant les taxes) de :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Stationnement de l'aréna :                        | 3000 \$         |
| Stationnement du centre communautaire et culturel | 2 000 \$        |
| Trottoir du pont :                                | <u>1 300 \$</u> |
| Total   | 6 300 \$        |

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec Éric Bélanger.

**ADOPTÉ**

**R 262-2009****SOUSSIONS - TRAVAUX D'ASPHALTE — PROJET 5<sup>E</sup> AVENUE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux annuels d'asphalte, à savoir :

| <b>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</b> | <b>PRIX (Taxes incluses)</b> |
|---------------------------------|------------------------------|
| Pavage Roy et frère inc.        | 49 332, 58 \$                |
| Latendresse Asphalte inc.       | Non conforme                 |
| Asphalte général inc.           | 44 023, 51 \$                |
| Asphalte Lanaudière             | 45 115, 01 \$                |
| Sintra                          | 61 714, 41 \$                |

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Asphalte général inc., laquelle est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 263-2009****INSCRIPTIONS À UNE FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser les fonctionnaires, Christian Gravel, Marjolaine P.Joly, Annie Loyer et Justine Jetté Desrosiers à s'inscrire à une formation « Gestion des documents municipaux » d'une durée d'une journée à Gatineau et de rembourser les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**264-2009****AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 99-044 ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 99-045 RELATIVEMENT AUX DROITS ACQUIS**

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier les règlements 99-044 et 99-045 relativement aux droits acquis.

Cet Avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**265-2009****DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 14 août 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 233 915,12 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 266-2009****ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 24 916,27 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**R 267-2009****ACHAT DE BILLETS POUR LES GRANDS PRIX DE LA CULTURE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de deux (2) billets au prix de 30 \$/billet pour participer à la soirée gala des grands prix de la culture de Lanaudière le vendredi 11 septembre 2009 et d'y déléguer Françoise Cormier.

**ADOPTÉ**

**R 268-2009****SOUMISSIONS - TRAVAUX DE DÉTECTION D'AMIANTE**

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux, à savoir :

| <b>BÂTIMENTS</b>               | <b>Gestion Environnementale T. Harris inc.</b> | <b>Le Groupe GESFOR Poirier, Pinchin</b> | <b>Amiante Proconsult inc.</b> |
|--------------------------------|--|--|--------------------------------|
| Garage Municipale              | ±14 échantillons                               | ±12 échantillons                         | ±7 échantillons                |
| Station de purification d'eau  | ±11 échantillons                               | ±11 échantillons                         | ±7 échantillons                |
| Caserne de pompier             | ±11 échantillons                               | ±11 échantillons                         | ±5 échantillons                |
| Hôtel de Ville                 | ±17 échantillons                               | ±23 échantillons                         | ±10 échantillons               |
| Entrepôt 17 <sup>e</sup> Rue   | ±5 échantillons                                | ±6 échantillons                          | ±5 échantillons                |
| Entrepôt 4 <sup>e</sup> Avenue | ±5 échantillons                                | ±6 échantillons                          | ±3 échantillons                |
|                                | <b>±63 échantillons</b>                        | <b>±69 échantillons</b>                  | <b>± 37 échantillons</b>       |
| <b>MONTANT</b>                 | <b>5 899. 95 \$</b>                            | <b>5 015. 00 \$</b>                      | <b>2 930. 00 \$</b>            |

\*\* Les montants inscrits sont avant les taxes.

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2009 un inspecteur de la CSST rencontrait des représentants de la municipalité et du syndicat des employés concernant la possibilité qu'il y ait des fibres d'amiante utilisées dans les bâtiments municipaux;

**ATTENDU QUE** le rapport de l'inspecteur de la CSST du 20 avril 2009 fixe un délai de 200 jours (mi-novembre 2009) à l'employeur pour finaliser et mettre en application un programme de gestion préventive des matériaux contenant de l'amiante dans les établissements sous sa responsabilité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater une firme d'expert afin de caractériser les types de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission d'Amiante Proconsult inc., laquelle est la plus basse conforme.

**ADOPTÉ**

**R 269-2009****INSCRIPTIONS À UNE FORMATION DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser la participation deux employés journaliers, Rémi Beudet et Frédéric Jetté Desrosiers à une formation gratuite d'une durée de 3 heures à Rawdon le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2009 et de rembourser les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**R 270-2009**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX 24 HEURES À VÉLO DE CENTRAIDE LANAUDIÈRE LE 22 AOÛT 2009**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de contribuer à l'activité de financement aux 24 heures à vélo de Centraide afin de soutenir cet organisme qui vient en aide aux organismes de notre milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu de contribuer pour une somme de 100 \$ à Centraide Lanaudière dans le cadre des 24 heures à vélo.

**ADOPTÉ**

**R 271-2009**

**DEMANDE DE COMMANDITE DE PLACE AUX JEUNES JOLIETTE EN 2010**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 100 \$ pour l'année 2010, à Place aux Jeunes Joliette, organisme qui a pour mission principale de contrer l'exode des jeunes de notre région vers les grands centres.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 heures.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier